

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Port-Gentil/bavures : molesté par des militaires et non par des gendarmes !



Photo : Jean Paulin Allogho

Michaël Junior Mavoungou.

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

DEPUIS la semaine dernière, des vidéos montrant un

jeune gabonais molesté par trois agents des forces de l'ordre, à la hauteur du Carrefour-Sogec, à Port-Gentil, circulent sur le réseau social Facebook. Un fait malen-

contreusement attribué aux gendarmes et qui a écorné l'image de ce corps d'élite. La hiérarchie locale de la gendarmerie nationale n'est pas restée silencieuse face à cette situation car, des instructions ont été données pour faire la lumière sur cette affaire. Les investigations menées sur le terrain par les pandores ont aussitôt permis de retrouver les véritables auteurs de cette agression. Des militaires de la 8e région militaire en faction au lieu des faits. Mieux, l'auteur de la vidéo a aussi été retrouvé par les fins limiers de la gendarmerie nationale. Il s'agit de la mère de la personne qui avait, plutôt, été agressée

par les militaires : Michaël Junior Mavoungou. Le jeune homme rencontré dans les locaux de la légion de gendarmerie de l'Ogooué-Maritime raconte les faits dans les moindres détails. " Je rentrais chez moi. Parvenu au Carrefour-Sogec, alors qu'il n'était pas encore 18 heures, j'ai été interpellé par un agent des forces de l'ordre, qui m'a demandé de m'asseoir. Ce que j'ai fait. Mais quand mon téléphone a sonné et que je me suis levé pour répondre, un autre agent est venu vers moi, en m'accusant d'avoir voulu prendre la fuite. Il a commencé par me gifler, malgré l'opposition de celui qui m'a interpel-

lé. L'intéressé a continué à me donner des coups, non sans m'exiger de payer 50 000 francs contre ma liberté ", a-t-il relaté en présence de sa mère. Ensuite, le jeune homme a présenté ses excuses aux gendarmes, pour ne pas avoir su faire la différence entre l'uniforme des gendarmes et celui des militaires. C'est pourquoi, estime Michaël Junior Mavoungou, il aurait désigné les pandores comme étant ses agresseurs. Et les réseaux sociaux de s'empresser de relayer le fait sans avoir pris soin d'en vérifier la teneur.

Lastoursville : un chercheur d'or sauvagement agressé

D.M.
Koula-Moutou/Gabon

JÉRÉMY Mouele, Gabonais, chercheur d'or occasionnel à Lastoursville dans le département de Mulundu, se trouve en soins au Centre hospitalier régional Paul-Moukambi de Koula-Moutou. Le jeune homme a été victime de coups et blessures ayant occasionné 80 points de suture. D'après son témoignage, Jérémy Mouele était à la recherche d'argent pour acheter un billet de train lui permettant de regagner Libreville. À cet effet, un de ses cadets l'invite à Ndangui, une zone aurifère située dans le département de Mulundu. Là-bas, la chance leur sourit. ils tombent sur des fragments d'or qu'ils revendent à 150 mille francs. Avec cet argent, ils s'approvisionnent en denrées nécessaires. Ensuite, les deux orpailleurs s'arrêtent dans un troquet. Et sont aussitôt rejoints par leur belle-soeur Samata. C'est à ce moment qu'un individu arrive et commence à faire des avances à la dame.



Photo : Damien MADEBE

Jérémy Mouele sur son lit d'hôpital à Koulamoutou.

Ce qui n'a pas l'heur de plaire aux deux frères. Une dispute éclate. Voyant la tournure des événements, Mouele et son frère quittent les lieux. Mais, auparavant, l'agresseur avait appelé à l'aide les membres de sa famille qui, munis de gourdins et autres machettes débarquent au domicile des deux frères. Puis, sans explications, attaquent Jérémy

Mouele qui est gravement blessé. Ce dernier est d'abord conduit au Centre de santé de Lastoursville, avant d'être évacué vers le Centre hospitalier régional Paul-Moukambi de Koula-Moutou, à cause de la gravité de ses blessures. Une plainte a été déposée pour coups et blessures avec usage d'armes blanches contre les agresseurs.

Droits de retransmission : Satcon-Gabon risque 25 millions par match diffusé

SCOM
Libreville/Gabon

UN communiqué de presse de La Liga parvenu à notre rédaction fait état de ce que la Cour d'appel de Libreville a, par arrêt du 12 janvier 2021, ordonné l'arrêt de la retransmission par l'opérateur Satcon-Gabon, des matchs organisés sous ce label. Au risque d'être soumis au règlement d'un montant de 25 millions francs par match diffusé. Selon le même communiqué, Satcon-Gabon offrait ces compétitions à ses abonnés en toute

illégalité. Raison pour laquelle La Liga rappelle que Satcon n'est pas autorisé à diffuser ses contenus et ce, par n'importe quel moyen et chaîne de télévision. Et que, d'une manière générale, seuls les opérateurs auxquels la licence de diffusion et de distribution a été accordée sont autorisés à diffuser ses produits. "C'est la preuve de l'engagement de La Liga à protéger ses droits de diffusion à travers le monde. La piraterie audiovisuelle met en danger l'avenir du football, les compétitions concernées et le sport en général", indique le même communiqué.